

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE,

V. 39-40

1883. -84

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE DE DECQ ET DUHENT,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1883

NUMISMATIQUE

DE LA

RÉVOLUTION LIÉGEOISE.

PL. III A VII, N^o 4 A 26.

Les contestations qui amenèrent la révolution liégeoise sont trop connues pour qu'il soit nécessaire de les exposer en tête de cette notice. Pour comprendre le sens et la portée des souvenirs métalliques qui lui ont survécu, il suffira de se rappeler que, vers la fin de l'année 1786, le tribunal des XXII, saisi d'un différend qui s'était élevé entre le prince-évêque de Hoensbroech et ses sujets, lui avait contesté le droit de donner des privilèges et de faire des ordonnances. Ce tribunal, créé en 1543 pour réprimer les abus d'autorité des officiers du prince, était à bon droit considéré par les Liégeois comme le palladium de leurs libertés. Le jugement qu'il venait de rendre fut approuvé par l'état-noble, dans sa séance du 27 mars 1787, et dès lors les *patriotes* invoquèrent hautement la *Paix de Fexhe* (1516), cette grande charte du pays, pour revendiquer le pouvoir législatif en faveur de la nation. En même temps, ils réclamaient l'abolition du fameux règlement de 1684, par lequel Maximilien-Henri de Bavière avait arraché au peuple l'élection de ses magistrats.

Trois hommes principalement prirent en main la direc-

tion du mouvement : Jean-Jacques Fabry et Jean-Remy de Chestret, baron de Haneffe, tous deux anciens bourgmestres de Liège, et Jean-Nicolas Bassenge, l'ardent apôtre de la révolution.

Enhardie par les événements qui se précipitaient en France, l'insurrection, longtemps contenue, éclata le 18 août 1789 : le peuple, assemblé au pied de l'hôtel de ville, cassa les bourgmestres régents et proclama à leur place de Chestret et Fabry. En quelques jours, les autres villes eurent suivi l'exemple de la capitale, et le 1^{er} septembre, dans l'assemblée des états qui suivit, le tiers déclara renouveler l'alliance conclue autrefois entre la Cité et les bonnes villes du pays.

Cette révolution s'était accomplie sans lutte et sans effusion de sang. Cependant, le prince effrayé quitta furtivement son palais. Il ne rentra à Liège qu'à la faveur des baïonnettes autrichiennes, le 12 février 1791, et bientôt après, en guise de représailles, les proscriptions, les emprisonnements et les confiscations commencèrent.

Par un phénomène commun à toutes les émotions populaires, l'enthousiasme, impatient de se traduire, se manifeste d'ordinaire par le port d'insignes de tous genres : cocardes, décorations, médailles, etc. Ici, comme ailleurs, la plupart de ces monuments curieux de l'effervescence du moment, sont d'un travail grossier, et accusent l'inexpérience et la rapidité d'exécution.

Dès le 15 août 1789, la cocarde verte et blanche des hommes de Franchimont avait paru dans les villes du marquisat, mêlée à la cocarde nationale, rouge et jaune. Le lendemain, on en porta dans la Cité, et le 17 au soir,

les couleurs patriotiques y étaient arborées sur presque tous les chapeaux. Le conseil encouragea ces démonstrations par un recès du 4 novembre, mais une division de l'armée prussienne ayant occupé la Cité, il invita les citoyens à déposer tout signe distinctif, et les cocardes disparurent (9 décembre). On les revit après le départ des Prussiens, le 16 avril 1790, et les états allèrent bientôt jusqu'à en ordonner l'usage, en menaçant de traiter comme criminel de lèse-nation quiconque en porterait à des couleurs étrangères.

C'est que, d'un autre côté, paraissaient des mandements de l'Empire, soit pour engager les *insurgents* à quitter les marques de l'insurrection, soit pour autoriser les partisans de Hoensbroech à prendre la cocarde blanche et noire aux couleurs de ses armes. On sentait que les patriotes perdaient du terrain devant les efforts incessants du prince auprès du corps germanique. Une dernière fois, le conseil municipal de la Cité, par son recès du 8 novembre, prescrivit aux bourgeois de porter la cocarde; mais beaucoup s'en abstinrent, et, le 30 décembre, pour maintenir la tranquillité publique, les trois états firent défense d'arborer un signe quelconque de parti. Pareille mesure fut prise par le conseil, le jour même où il céda la place aux soldats autrichiens, et la cocarde nationale ne se montra plus qu'à l'arrivée des Français.

Chose singulière, dans cette guerre à coups de ruban, les médailles patriotiques paraissent avoir été oubliées. Nul doute cependant qu'elles ne soient comprises parmi les « signes extérieurs » dont il est question dans plusieurs ordonnances. On en fit pendant le long conflit qui

précéda l'insurrection, pendant la révolution elle même, et pendant la réaction qui suivit.

1. Plaque ronde, en cuivre, gravée et dorée, avec bélière.

Droit. Dans une couronne de laurier, perron sans croix, soutenu par trois lions et portant au centre un petit médaillon avec le chiffre 22. Aux côtés, les initiales L—G, et plus bas, 17-87.

Rev. Couronne semblable entourant l'inscription : PAIX DE FEXHE 1516, en quatre lignes.

Ville de Liège (collection Capitaine).

1^{bis}. Plaque en tout semblable au n° 1, mais avec anneau, et sans date au droit ni au revers.

DE RENESSE, pl. LXXI, fig. 6, et *Revue belge de Numismatique*, année 1851, p. 246.

2. Plaque ronde, en cuivre, gravée, avec anneau et bélière.

Droit. Perron comme ci-dessus, mais entouré d'une banderole. Aux côtés, L-G ; et sur la banderole : SOUTENU PAR L'E TAT · NOBLE. A l'exergue, 17-87.

Rev. Comme le n° 1.

Ville de Liège (collection Capitaine) et collection de l'auteur.

3. Petite plaque ovale en vermeil, gravée, avec anneau et bélière.

Droit. Comme le n° 2, sauf que la banderole est rem-

placée par une légende : SOUTENU · PAR L'ETAT · NOBLE.

Rev. Comme le n° 1.

Ville de Liège (collection Capitaine).

4. Décoration en argent, de belle fabrique, gravée et en partie dorée, avec anneau et bélière. Un champ rond est placé sur une croix en sautoir, dont les branches alternent avec des gerbes de flammes.

Droit. Perron crucifère, sur trois boules, accosté de L-G.

Rev. Dans le champ : PAIX DE FEXHE ET DES XXII. 1789, en quatre lignes.

Collection de l'auteur.

5. Décoration ovale, en vermeil, uniface et convexe, entourée d'un grénétis, gravée et surmontée d'un nœud d'argent recouvrant deux bélières.

Entre une palme et une branche de laurier assemblées, le perron crucifère et les lettres L-G. Au-dessus des deux rameaux, la légende : PAIX · DE · FEXHE.

Institut archéologique liégeois.

6. Plaque ovale, en vermeil, gravée, avec bélière.

Droit. Perron crucifère, reposant sur trois boules et accosté des lettres L-G. Légende : SOUS LA R^G^{ce} DE M^{RS} CHESTRET ET FABRI. ELUS B^N^{RE} LE 18. AOUT. 1789.

Rev. Dans une couronne de laurier et sous un fleuron : SOUTENONS LA PAIX DE FEXE ET DES XXII. 1316, en quatre lignes.

Collection de l'auteur.

7. Plaque et perron comme au n° 6, mais sans dorure et avec la date 17-89 sous les lettres L-G. Légende : VIUE LA LIBERTÉ QUE LA NATION LIEGEOIS SE DONNE LE 18 Aoust. Uniface.

Ville de Liège (collection Capitaine).

8. Plaque ovale en argent, gravée, avec anneau et bélière.

Perron et date comme au n° 7, mais avec les initiales L-B (LiBerté ?) et une couronne de feuillage à la place de la légende. Uniface.

Collection de l'auteur.

9. Plaque ovale, en cuivre de deux couleurs, gravée et percée d'un trou.

Droit. Comme le n° 6. Légende : PATRIÆ ET CIVITÆTÆ (*sic*), dans une couronne de feuillage ouverte, laissant voir au-dessus le nom de G · LEGROS.

Rev. Dans une couronne de feuillage : UIVE DE FABRÿ ET DE CHESTRET CE · A° 1789 · 18, en six lignes.

Même collection.

10. Plaque ovale en cuivre de deux couleurs, gravée, avec anneau et bélière.

Droit. Perron comme au n° 9, mais accosté des lettres L-B. Légende : PATRIA Ì ET H CIVITATI (*sic*). Aux côtés du mot ET, au-dessus du perron, les initiales I-H.

Rev. Dans une couronne de laurier : VIVE DE FABRÿ ET DE CHESTRET 1789, en cinq lignes.

Ville de Liège (collection Capitaine).

11. Plaque ovale en laiton, gravée, portant la trace d'une bélière.

Droit. Perron crucifère sur trois boules, accosté de L-G et placé sur un trophée d'armes. Légende : VIVE LA * LIBERTEZ.

Rev. Dans une couronne de feuillage : VIVE * CHESTRET SOUTIENS DE LA LIBERTEZ DE LIEGEOIS, en cinq lignes.

Collection de l'auteur.

12. Petite plaque ronde en laiton, grossièrement gravée, percée d'un trou.

Des deux côtés, un perron crucifère sur trois boules, accosté des lettres L-G.

Ville de Liège (collection Capitaine).

13. Médaille ovale, frappé en étain, avec bélière.

Droit. Perron doré, sans croix, reposant sur trois boules et portant au centre un petit médaillon avec le chiffre 22. Aux côtés, L-G, et plus bas, 17 89. Légende : SOUTENU · PAR · LE — PEUPLE · LE · 18 AOUT.

Rev. Dans un grènetis : PAIX DE FEXHE 1316, en quatre lignes.

Ville de Liège (collection Capitaine) et collection de l'auteur.

14. Médaille ovale, coulé en zinc, avec bélière.

Droit. Dans un grènetis, le perron sans croix, reposant sur trois boules et deux palmettes. Au centre, un petit médaillon, sur lequel se voyait probablement le chiffre 22. Aux côtés, L-G. Légende : · VIVE · FABRI · — · ET · CHESTRET.

Rev. L'inscription : PAIX DE FEXHE LAN 1316, en cinq lignes. Légende : SOVTENV · PAR · LE · PEVPLE · LE · 18 · AOV T · 1789.

Ville de Liège (collection Capitaine).

15. Décoration ovale, composée d'une plaque en cuivre, gravée et dorée, et d'un sujet en argent, avec trace de bélière.

Droit. Perron sans croix et reposant sur trois boules, accosté des lettres L-G, le tout en argent et fixé sur la plaque. Légende : VIVE * FABRI * — ET * CHESTRET.

Rev. Dans le champ : PAIX DE FEXHE * LAN 1316, en cinq lignes. Légende : * SOVTENV · PAR · LE · PEVPLE · LE · 18 · AOV T — 1789 ☞.

Ville de Liège (collection Bellefroid).

16. Médaillon ovale, coulé en zinc, avec bélière.

Droit. Perron crucifère, au milieu d'un trophée d'armes et surmonté d'une couronne de laurier; aux côtés, L-G. Légende : · VIVE · FABRI · — VIVE · DE · CHESTRET. A l'exergue, 1789 (le 7 et le 9 retournés).

Rev. Perron crucifère, d'un dessin informe, entre une palme, une branche de laurier et les initiales L-G. Légende : · VIVE · LA · LIBERTE · — VIVE · BASSENGE.

Ville de Liège (collection Capitaine).

17. Médaillon rond, coulé en zinc, avec bélière.

Droit. Dans une couronne de laurier, le perron crucifère reposant sur trois boules. Aux côtés, L-G.

Rev. Entre deux fleurons, inscription en trois lignes :
LE 18 AOUST 1789 VIVE LA LIBERTEZ.

Ville de Liège (collection Capitaine) et collection de l'auteur.

18. Épreuve en plomb d'une médaille ronde, uniface, d'une gravure très soignée.

Perron crucifère, sur trois boules, accosté des lettres L-G et des armoiries des bourgmestres Fabry et de Chestret, reposant sur des cornes d'abondance. Légende : **VIVE LA — LIBERTÉ. A l'exergue, MDCCLXXXIX.**

Ville de Liège (collection Capitaine).

19. Plaque ovale, en cuivre doré, travaillée à jour et gravée, avec anneau.

Droit. Perron crucifère, reposant sur trois boules et portant au milieu le chiffre 22 ; aux côtés, des rinceaux, avec les lettres L-G. Légende : **AUGUSTI DECIMÂ OCTAVÂ. ABSQVE VI RESTAURATVR LIBERTAS.**

Rev. Au bas du perron : **18 AUG 1789**, en deux lignes.

Même collection.

20. Décoration à jour, coulée en plomb, avec bélière.

Dans un grènetis ovale, surmonté d'un nœud, le perron sans croix et sur trois boules, traversé par une banderole portant le mot **LIBERTE**. Au-dessous du grènetis, sur une autre banderole : **PAIX · DE · FEXHE**. Uniface.

Même collection.

21. Petit perron en cuivre, de même forme que le précédent, découpé à jour et attaché à une cocarde.

Même collection.

22. Plaque ovale en cuivre, finement gravée, avec bélière.

Charlemagne debout, en grand costume, le sceptre d'une main et le globe de l'autre ; à ses pieds, l'écu de France accompagné du sceptre et du glaive. Légende : LIBERTAS RESTAURATA — 18 AUGUSTI ANNO 1789. Uniface.

Même collection.

Au premier abord, on pourrait se demander ce que vient faire la puissante figure de Charlemagne au milieu de l'allégresse provoquée par la révolution. Mais rappelons-nous qu'une tradition constante faisait remonter jusqu'au grand empereur les privilèges de la Cité : *Carolus patriam leodiensem nobilitavit ac liberam reddidit.*

23. Décoration ovale en cuivre doré, d'un très beau style. Elle est composée d'une plaque gravée, avec bélière et anneau, et d'un sujet en relief appliqué de chaque côté.

Droit. Perron crucifère, reposant sur trois boules et enroulé dans une banderole. Légende gravée : ➤ LIBERTAS RESTAURATA · — · 18^A AUGUSTI ANNO 1789 ; et sur la banderole : FABRY ET CHESTRET, DUCIBUS BASENGE AUCTORE.

Rev. Une branche de laurier surmontée du bonnet phrygien et entourée d'une banderole portant en creux : FEXHIANA — PAX ➤ Légende : * PRISTINO FOEDERE
☞ — * URBES CONJUNCTÆ ☞

Collection de l'auteur.

Un autre exemplaire, légué à la ville de Liège par notre regretté collègue U. Capitaine, porte :

LIBERTAS RESTAURATA — 18 AUGUSTI ANNO
1789.

FABRY ET CHESTRET DUCIBUS BASSANGE AUG-
TORE.

FEXHIÆ PAX.

PRISTINO FOEDERÉ (*sic*) — URBES CONIUNCTÆ.

Cette décoration a été fabriquée dans le même but que la suivante.

24. Décoration frappée en or, avec anneau et bélière. Elle est formée par une croix pattée, à bifurcations, cantonnée de rayons et chargée en cœur d'un médaillon ovale.

Droit. Perron sans croix, reposant sur trois boules. A la colonne est attaché un faisceau de onze flèches ; sur les marches, on voit un livre ouvert et un hibou. Légende : VIS UNITA FORTIOR. 18 . AUG : 1789.

Rev. Légende gravée autour d'un champ lisse : DAT.
CLAR : DE HANSEN CONSULI. HASSELENSI.

Collection de M le docteur Bamps.

On lit dans un historien moderne (1) que, pour perpétuer le souvenir de l'alliance des vingt-deux bonnes villes du pays avec la Cité, le tiers état fit frapper une médaille commémorative en or, dont chaque bourgmestre reçut un exemplaire portant, au revers, ses armes ou celles de sa ville. Ceci n'est pas tout à fait exact, puisque l'exemplaire conservé au cabinet de l'État et celui que nous avons

(1) DARRIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège*, t. II, p. 414.

sous les yeux, ont l'un et l'autre le revers lisse. Ce dernier ayant appartenu à Jean-Arnold Hansen, bourgmestre de Hasselt et son député aux états, il se pourrait même que ce précieux insigne n'eût été distribué qu'à ceux des bourgmestres qui furent présents à l'acte de fédération.

Quant aux emblèmes figurant sur la face, il est évident que le faisceau de flèches, dont on ne voit qu'une partie, représente l'union des villes; le livre, la constitution; et l'oiseau de Minerve, la sagesse qui a présidé à son élaboration.

25. Décoration à jour, coulée en étain sur l'original en argent.

Dans un ovale perlé et cordonné, surmonté d'un nœud avec bélière, le perron sans croix et sur trois boules, entre deux branches de laurier, sur lesquelles apparaissent les initiales L-G. Uniface.

Ville de Liège (collection Capitaine).

D'après le comte de Renesse, cette décoration fut frappée, avec beaucoup d'autres, pour servir de signe distinctif aux bourgmestres des villages du pays de Liège.

26. Médaille ovale, coulée en cuivre et dorée, avec bélière et anneau.

Droit. Un âne debout et tourné à gauche, tenant du pied droit une crosse, et de l'autre, un glaive. Légende : CVM · MAIESTATE · POTESTAS.

Rev. Ane semblable, tenant un foudre du pied gauche, et du droit, une flèche. Légende : NEMINI PARCO.

Collection de l'auteur.

Quoiqu'elle ne porte point de date ni d'indication précise, cette petite médaille satyrique nous parait avoir été inspirée par les persécutions qui furent exercées contre les patriotes, après le retour d'un prélat détesté, qu'ils aimaient, au surplus, à représenter comme ignorant et illettré. « Rien ne fut négligé, dit M. Borgnet (1), pour activer les poursuites : nul ménagement, pas même pour les femmes et les enfants des exilés; la délation mise à profit, encouragée, pour connaître la retraite de ceux qui n'avaient pu fuir au loin; la violence, la trahison employées pour s'emparer de ceux qui, cédant au besoin de revoir leur famille, revenaient secrètement s'asseoir au foyer domestique. »

Outre les insignes qu'on vient de voir, il est une autre catégorie de monuments métalliques engendrés par la révolution liégeoise : je veux parler des médailles commémoratives destinées spécialement à certains personnages contemporains. Inconnues dans les cabinets, parce qu'il n'aura été fait de chacune qu'un seul exemplaire, elles n'ont laissé de trace que dans les journaux du temps. On est donc réduit à copier ceux-ci fidèlement.

I. « Tous les bons Citoyens, qui sentent le prix des
« lumières, des talens, réunis au Patriotisme le plus pur,
« applaudiront sans doute aux honneurs qui ont été
« rendus à M. *Bassenge*, par la Ville de Visé. Elle lui a
« décerné une Médaille en or, ornée d'une devise aussi
« flatteuse que méritée, en lui présentant des Lettres de

(1) *Histoire de la révolution liégeoise*, t. II, p. 12.

« Bourgeoisie, dont voici la teneur :
« Ce 30 Août 1789. »

Journal patriotique, introduction, CXL.

La petite ville de Visé considérait Bassenge comme un de ses enfants : il y avait fait ses études, dans une excellente institution que dirigeaient les pères de l'Oratoire.

II. « *Explication d'un Médaillon fait par M. Santini, envoyé à M. le Chevalier Michel de Marcès. — La première figure représente le Despotisme en enfance, se cachant la figure d'une main et laissant tomber de l'autre un poignard. La seconde figure représente un Enfant qui se relève, tenant d'une main un bâton, au bout duquel est le bonnet de la Liberté, et de l'autre tenant un sceptre. Cette figure caractérise parfaitement la douceur de cette heureuse Révolution. La troisième figure représente une Renommée sous la figure d'un enfant, annonçant la Liberté au Peuple, frappant en même tems du tambourin pour exprimer la joie. Le Péron de la Ville indique le lieu de la Scène ; un Chat dans le fond représente parfaitement l'ami de la liberté. Au bas de ce Médaillon il y a cette devise : *Libertas restituta.* M. Santini. »*

Feuille nationale liégeoise, numéro du 4 septembre 1789.

III. Avant de quitter Liège, le général prussien de Schlieffen reçut les remerciements du tiers état, qui lui annonça en même temps l'offrande d'une médaille, qu'on lui fera parvenir.

Journal général de l'Europe, t. II (1790), p. 360.

Le lieutenant général baron de Schlieffen avait commandé le corps d'armée prussien qui passa à Liège l'hiver de 1789 à 1790. Son intervention préserva momentanément la principauté de l'exécution dont elle était menacée par les troupes de l'Empire.

B^{on} DE CHESTRET.

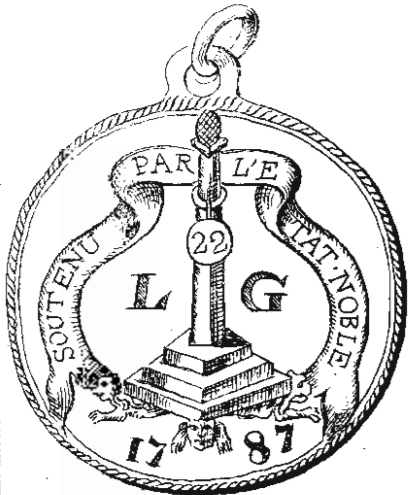


N° 1



N° 3

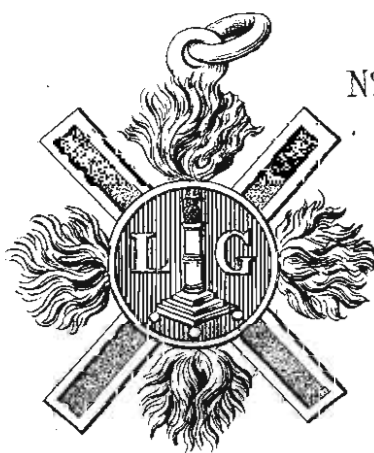
N° 5

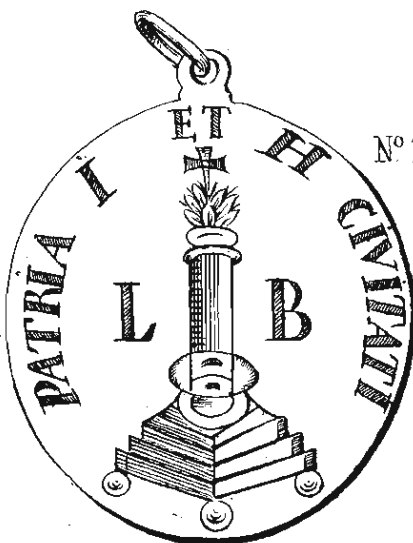
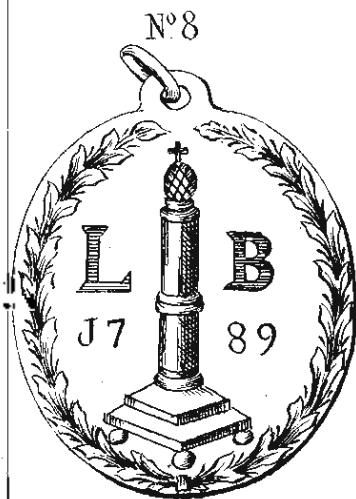
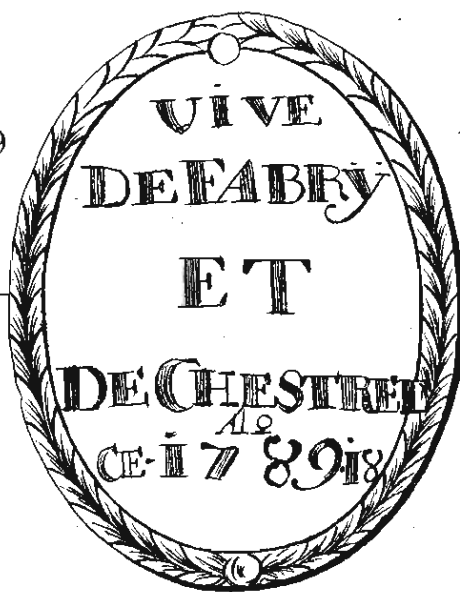
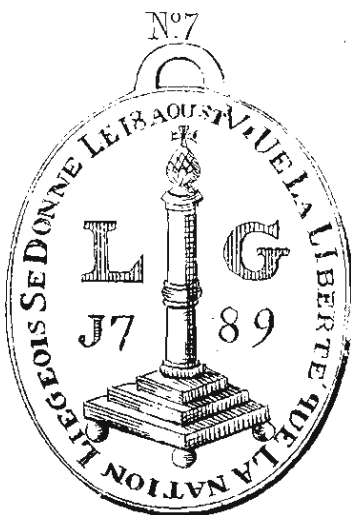
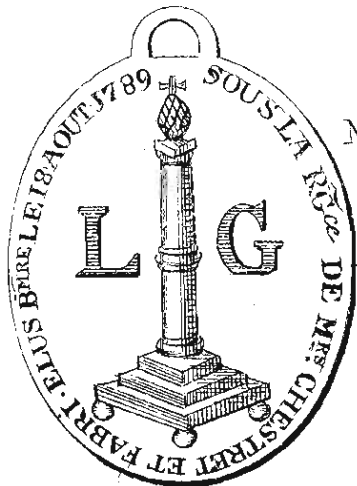


N° 2



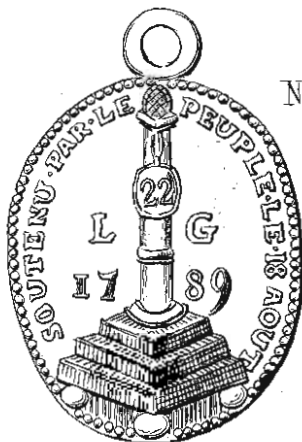
N° 4



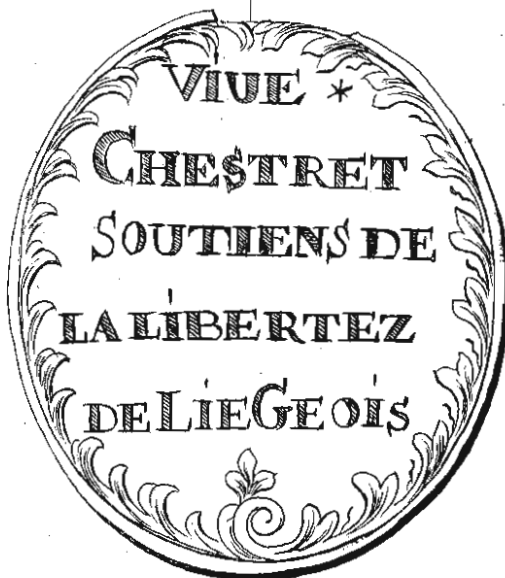




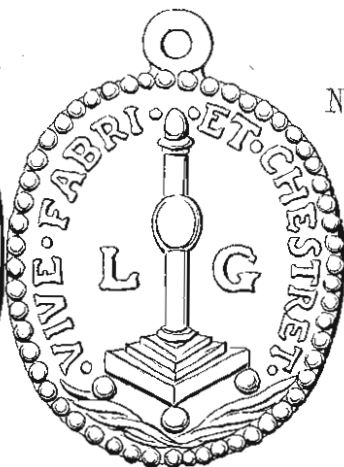
N° 11



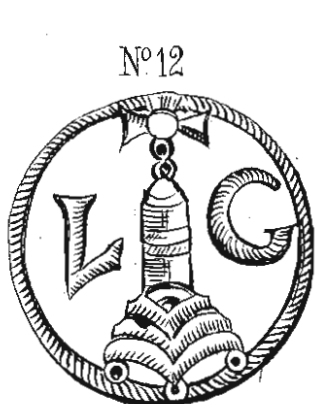
N° 13



N° 12



N° 14

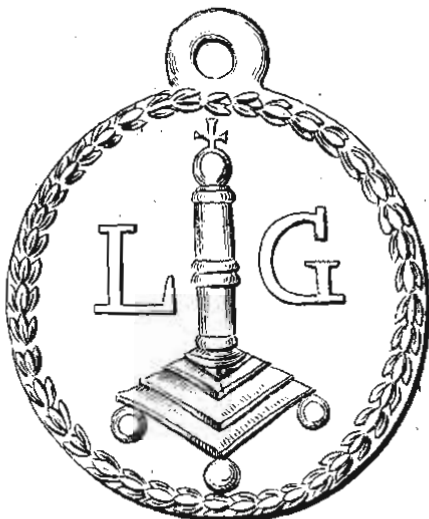


N° 15





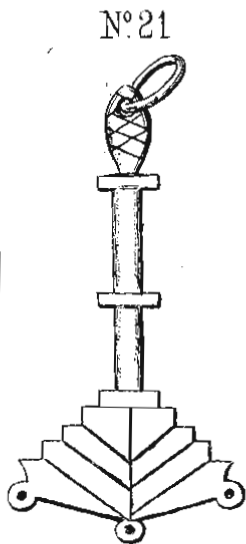
N°16



N°17



N°19

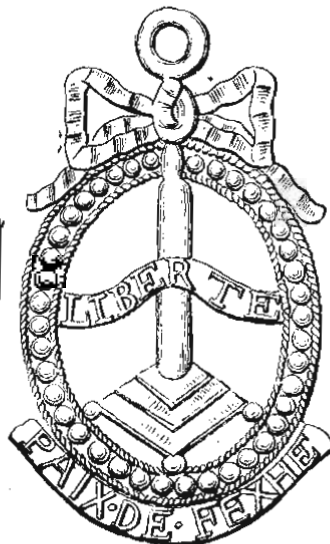
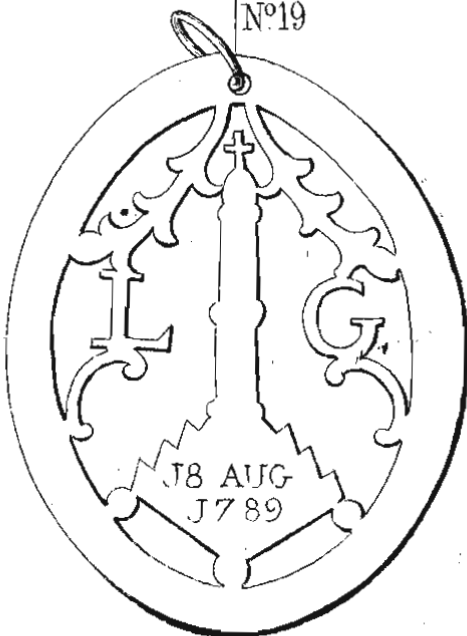


N°21



N°20

N°18



N° 22



N° 25



N° 24'



N° 23



N° 26

